

## Charte du CPA Monthey

### **Pour les patineuses/patineurs :**

1. Le/La patineur-se respectent les autres patineurs-ses, l'ensemble du staff encadrant ainsi que le personnel de la patinoire. Le respect et la politesse sont primordiaux pour le bon déroulement des entraînements.
2. Le/La patineur-se peut être sanctionné en cas de mauvais comportement sur la glace et en cas de dérangement du groupe.
3. Tout retard doit être justifié auprès du staff encadrant.
4. Le/La patineur-se porte une tenue vestimentaire adaptée lors des entraînements (leggings, robe, gants...). Les sweats à capuche ainsi que les pantalons « de ville » sont strictement interdits.
5. Le/La patineur-se prend ses affaires dès le début du cours au bord de la glace (gourde, mouchoirs, cahier).

### **Pour les parents :**

1. Les parents respectent l'ensemble du staff encadrant, les autres parents ainsi que chaque patineur-se. Le respect et la politesse sont primordiaux pour le bon déroulement des échanges et de la saison.
2. La présence des parents dans les vestiaires ainsi que sur le bord de piste est interdite. Les parents peuvent regarder les enfants depuis la buvette ou les gradins.
3. Les parents doivent annoncer l'absence de leur enfant à un entraînement auprès du staff encadrant au moins 24h à l'avance. Sans annonce d'absence, l'entraînement sera facturé.

Date et lieu : \_\_\_\_\_

Signature du/des parents :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signature du patineur-se :

\_\_\_\_\_

Signature du staff :